

GRUPE	7	FONGICIDE
-------	----------	-----------

VIBRANCE® POMME DE TERRE

TRAITEMENT FONGICIDE POUR PLANTONS

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences fongicide à large spectre pour la suppression de maladies transmises par les semences dans les pommes de terre.

GARANTIE :

Sédaxane..... 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,006 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTS AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **31041**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Se laver les mains et le visage après la manipulation et avant de manger, d'utiliser du tabac (y compris fumer), d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Éviter de contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de

terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'au moyen d'un équipement de traitement en circuit fermé .

Garder les plantons de pomme de terre loin des animaux.

Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter en tout temps un respirateur à masque filtrant (masque antipoussière) approuvé par le NIOSH (au minimum N95) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail..

Effectuer le traitement dans un endroit bien aéré.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale, l'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

ENTREPOSAGE

La température de conservation idéale se situe au-dessus du point de congélation et en deçà de 30 °C. Un gel et un dégel répétés de VIBRANCE® POMME DE TERRE n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
3. Ne pas ensemer des cultures autres que du maïs, des céréales, du canola, du soja, des haricots secs, des pois secs, des pois chiches, des lentilles et des betteraves à sucre dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées avec le traitement des semences VIBRANCE POMME DE TERRE ont été utilisées.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

VIBRANCE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GRUPE	7	FONGICIDE
-------	----------	-----------

VIBRANCE[®] POMME DE TERRE

TRAITEMENT FONGICIDE POUR PLANTONS

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences fongicide à large spectre pour la suppression de maladies transmises par les semences dans les pommes de terre.

GARANTIE :

Sédaxane..... 500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,006 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTS AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **31041**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Se laver les mains et le visage après la manipulation et avant de manger, d'utiliser du tabac (y compris fumer), d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Éviter de contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement.

NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'au moyen d'un équipement de traitement en circuit fermé.

Garder les plantons de pomme de terre loin des animaux.

Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter en tout temps un respirateur à masque filtrant (masque antipoussière) approuvé par le NIOSH (au minimum N95) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail..

Effectuer le traitement dans un endroit bien aéré.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale, l'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

ENTREPOSAGE

La température de conservation idéale se situe au-dessus du point de congélation et en deçà de 30 °C. Un gel et un dégel répétés de VIBRANCE® POMME DE TERRE n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.
3. Ne pas ensemer des cultures autres que du maïs, des céréales, du canola, du soja, des haricots secs, des pois secs, des pois chiches, des lentilles et des betteraves à sucre dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées avec le traitement des semences VIBRANCE POMME DE TERRE ont été utilisées.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement des semences VIBRANCE POMME DE TERRE est un traitement de semences fongicide préventif ayant des propriétés systémiques qui est recommandé pour la suppression de maladies indiquées sur l'étiquette dans les pommes de terre.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

DOSES

POMMES DE TERRE	
CULTURE	Pommes de terre

MALADIES SUPPRIMÉES	Rhizoctone brun et chancre de la tige et des stolons transmis pas les semences (<i>Rhizoctonia solani</i>)
DOSE (mL/100 kg de semences)	3 - 5 (1,5 – 2,5 g de sédaxane/100 kg de semences)
REMARQUES	Lorsque l'infestation par <i>Rhizoctonia solani</i> est importante ou pour une suppression optimale de la tache argentée, utiliser la dose élevée (5 mL de produit/100 kg de semences).
CULTURE	Pommes de terre
MALADIES SUPPRIMÉES	Tache argentée transmise par les semences (<i>Helminthosporium solani</i>)
DOSE (mL/100 kg de semences)	5 (2,5 g de sédaxane/100 kg de semences)

Pour une protection contre pathogènes transmis par le sol, outre l'application de VIBRANCE POMME DE TERRE sur les plantons, on recommande l'application d'un fongicide homologué dans le sillon.

VIBRANCE POMME DE TERRE ne supprime pas les pathogènes d'origine bactérienne qui peuvent être présents dans les plantons de pomme de terre.

VIBRANCE POMME DE TERRE se mélange facilement à l'eau. Lorsqu'on veut le mélanger avec des produits d'autres fabricants, il convient de vérifier la compatibilité du mélange avant l'utilisation en effectuant un test de floculation. Pour ce faire, mettre tous les traitements de semences que l'on compte utiliser dans un contenant en verre transparent avec la quantité d'eau appropriée, bien mélanger et laisser reposer pendant une heure. Mélanger de nouveau et vérifier s'il y a incompatibilité

Appliquer VIBRANCE POMME DE TERRE sous la forme d'une bouillie aqueuse avec de l'équipement de traitement standard assurant une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies voulu. Bien mélanger la dose recommandée de VIBRANCE POMME DE TERRE dans la quantité d'eau ou de produit d'association requise pour l'équipement utilisé et au taux de dilution prescrit. Pour l'application, suivre les directives du fabricant de l'équipement concernant l'utilisation et l'étalonnage de l'équipement. S'assurer que le produit est entièrement mélangé avant de l'appliquer.

Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou munis d'équipement d'extraction du brouillard de pulvérisation ou des poussières.

Les semences coupées sont particulièrement vulnérables aux excès d'humidité. Une humidité trop élevée provoquera la pourriture des semences. VIBRANCE POMME DE TERRE a été conçu pour être appliqué avec de très faibles volumes de bouillie, tout en assurant une bonne couverture des tubercules et sans en causer la pourriture. Ne pas utiliser de volume d'eau supplémentaire pour traiter les semences coupées.

NE PAS ensacher de plantons de pomme de terre traités avec un traitement de semences liquide. Si les conditions du sol sont optimales, semer les pommes de terre traitées immédiatement après l'application; toutefois, si l'on prévoit que le sol sera froid et humide : a) attendre que les conditions soient favorables pour couper, traiter et semer ou b) couper, traiter et entreposer les pommes de terre. Les pommes de terre coupées, traitées et entreposées peuvent être traitées avec des poussières inertes pour favoriser la subérfication. Entreposer de façon appropriée jusqu'à ce que

les conditions s'améliorent en s'assurant que de l'air frais d'une température appropriée (7-10 °C) circule dans les plantons coupés et que l'humidité relative est de 85-90 %. Les plantons coupés et traités ne doivent pas être empilés sur plus de 1,8 m. Couvrir les plantons coupés et traités pendant le transport.

Note importante

Le traitement de plantons de pommes de terre fortement endommagés ou meurtris, de plantons de faible vigueur et de mauvaise qualité ou, encore, de plantons qui semblent « avancés sur le plan physiologique » peuvent entraîner une diminution de la germination et/ou de la vigueur des plantons et des semis ainsi qu'une multiplication des tiges. En cas de doute ou lorsque l'état des tubercules sont inconnus, traiter un petit échantillon du lot de plantons avec VIBRANCE POMME DE TERRE en utilisant les doses, l'équipement et les méthodes d'application recommandés avant de traiter l'ensemble des plantons. Effectuer cet essai sur une petite quantité de plantons et observer la germination, la levée et le nombre de tiges sur les plantons germés. Si les résultats obtenus avec les plantons traités avec VIBRANCE POMME DE TERRE sont acceptables, traiter le reste du lot de plantons. **Comme la qualité et l'état des plantons ainsi que les conditions d'entreposage ne relèvent pas de la responsabilité de Syngenta, aucune réclamation ne peut être effectuée concernant la garantie de germination ou de rendement des tubercules traités avec VIBRANCE POMME DE TERRE.**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

MÉLANGES EN CUVE

Pour une suppression de certains autres pathogènes transmis par les semences et par le sol, VIBRANCE POMME DE TERRE peut être mélangé avec MAXIM[®] liquide PSP ou MAXIM D. Pour la suppression d'insectes, VIBRANCE POMME DE TERRE peut être mélangé à l'insecticide ACTARA[®] 240SC ou CRUISER[®] POMME DE TERRE. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, VIBRANCE POMME DE TERRE (sédaxane), fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à VIBRANCE POMME DE TERRE et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner VIBRANCE POMME DE TERRE ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

VIBRANCE POMME DE TERRE est un fongicide de la famille des carboxamides; l'utilisation continue ou séquentielle de fongicides de cette famille au cours d'une même saison ou au cours de saisons de croissance successives doit être évitée ou limitée. VIBRANCE POMME DE TERRE n'entraîne pas de résistance croisée avec d'autres catégories de fongicides qui ont des modes d'action différents.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

ACTARA[®], CRUISER[®], MAXIM[®] et VIBRANCE[®] sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.